

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2018 :  
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE  
AVEC LA SOCIÉTÉ "LES FOUÉES"**

Direction Proximité - Politique sportive  
JBX / LRM  
N° 2018-D-308

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre du forum sport santé environnement qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2018, est approuvée la convention d'occupation précaire entre la société « Les Fouées » située à Chatouflat 16200 Mérignac et GrandAngoulême.

**Article 2** – La convention prévoit que la société « Les Fouées » est autorisée à occuper un emplacement sur le parvis de l'Espace Carat du 7 au 9 septembre 2018 pour la vente de produits de restauration rapide à emporter.

GrandAngoulême mettra à disposition de l'occupant un espace couvert aménagé de tables et de chaises.

**Article 3** – L'occupation d'un l'emplacement à l'Espace Carat par la société « Maison Lafaye » est consentie moyennant une redevance de 534 € TTC.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **30/07/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **30/07/2018**

Angoulême, le 26 juillet 2018